

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		<i>Séance du 25 septembre 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 3 octobre 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : M. DECUQ, Directeur du service finances</i>

OBJET

15

**DÉLIBÉRATION
BUDGÉTAIRE
MODIFICATIVE N° 3 –
BUDGET VILLE**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir à M. BAVOZET jusqu'au rapport n° 6), GILLET, GIORDANO, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP,

Membres excusés : MM. AKNIN (pouvoir à Mme LOCTIN), MOUSSA (pouvoir à M. BARRELLON), NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN), COATIVY.

M. AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière vise à prendre en compte :

En dépenses de fonctionnement :

- Une hausse de 24 000 € des crédits de subventions, correspondant à la participation à verser aux Centres sociaux fidésiens pour la mise en œuvre des rythmes scolaires en 2014 (délibération du 26 juin 2014).
- Une inscription de 2 800 € pour l'acquisition d'un spectacle à jouer dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale
- Une diminution de 15 490 € des crédits relatifs aux admissions de créances irrécouvrables ou éteintes, la demande présentée par le comptable pour 2014 étant inférieure au montant provisionné.
- Une diminution de 11 310 € des crédits relatifs aux intérêts de la dette, selon le rythme effectif de mobilisation des emprunts programmés en 2014 pour le financement des grands projets.

En recettes et dépenses d'investissement :

- Une inscription de crédits d'ordre, en recettes et dépenses, pour un montant de 128 634,33 €, afin de virer les frais d'études et d'insertion suivis de travaux sur les comptes d'immobilisation définitifs (écritures comptables de bilan, équilibrées en recettes et dépenses, ne donnant lieu à aucun flux financier).

Les mouvements soumis au vote du conseil municipal dans le cadre de cette troisième décision modificative n'entraînent aucune modification de l'équilibre des sections, ni aucune charge budgétaire supplémentaire.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des ajustements proposés et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives des sections de fonctionnement et
d'investissement telles qu'elles figurent dans le document ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI